





CONCOURS CARNASSIERS GALAXIE PECHE 5 ET 6 OCTOBRE 2024 A AINGERAY

En partenariat avec l'AAPPMA de Toul



-  limite zone de pêche
-  délimitation zone A / zone B
-  point de rencontre et mise à l'eau des bateaux
-  pêche interdite

RÈGLEMENT :

Inscriptions limitées à 50 équipes. Les inscriptions sont closes dès que le quota de 50 équipes est atteint.

Prix d'inscription : 240 € par équipe soit 120 € /pêcheur, petit déjeuner, repas de samedi midi, samedi soir et dimanche midi inclus.

REGLEMENT PAR :

CHEQUE (encaissé immédiatement) A L'ORDRE DE : Galaxie Pêche

Ou par VIREMENT : FR76 1470 7000 4633 5215 9206 479

A RENVoyer ou A DEPOSER EN MAGASIN avec votre inscription à :

l'adresse suivante : GALAXIE PECHE 12 rue de la Vieille Pierre 54390 FROUARD

ou par Mail : galaxie.peche.nancy@gmail.com

Toutes inscriptions non accompagnées du règlement ne seront pas prises en compte

Une partie du montant de l'inscription sera reversée pour le repoissonnement.

REGLEMENT GENERAL :

Les compétiteurs doivent obligatoirement respecter les lois, décrets et arrêtés préfectoraux régissant la pêche en France et principalement dans le département où se déroule l'épreuve. Ils devront être en possession de la carte de pêche, permis de navigation et tout document obligatoire et pouvoir les présenter. La vérification se fera lors de l'inscription sauf pour les cartes journalières qui seront vérifiées avant le début de l'épreuve.

Le gilet de sauvetage (aux normes européennes) est obligatoire. Le non-respect du port du gilet de sauvetage entrainera un **carton rouge**. **Obligation également** de 5m de corde et de l'écope dans les bateaux.

Sont interdits : les « fish-grip » ou « pinces à poissons », les gaffes, les bourriches et épuisettes à mailles métalliques ou à mailles nouées... (**Carton rouge**)

Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée. Tout appât naturel vivant ou non est formellement interdit (poissons morts ou vifs, vers de terre, encornets, lard ...). (**Carton rouge**)

Les leurres pourront être équipés d'hameçons simples, doubles ou triples avec un maximum de 2 hameçons. Une canne peut être équipée de deux leurres mais il ne pourra pas y avoir plus de deux hameçons. (**Carton rouge**)

Les compétiteurs pourront monter le nombre de cannes qu'ils souhaitent à bord mais ils ne pourront pêcher qu'avec une seule canne à la fois. L'action de pêche doit être effective uniquement avec la canne tenue en main. (**Carton rouge**)

Toute forme d'amorçage est interdite (**Carton rouge**). Seuls sont autorisés les attractants et huiles à appliquer sur les leurres.

Un compétiteur peut se faire aider de son coéquipier pour sortir un poisson.

La pêche à la traîne est interdite sous les mêmes conditions que la réglementation pêche en France et reste à l'appréciation de la garderie et (ou) de l'arbitre (**Carton rouge**).

Le harponnage volontaire du poisson est interdit. (**Carton rouge**)

La pêche ne peut pas se faire en dehors des zones de la compétition. (**Carton rouge**)

L'action de pêche ne peut pas être poursuivie si la manche est suspendue par l'organisation pour un cas de force majeure. (**Carton rouge**)

Les échanges de matériel entre concurrents sont interdits pendant la durée de la manche officielle. (**Carton jaune**)

La pêche est interdite après la fin de la 1ère manche et donc entre deux manches de la même épreuve. (**Carton rouge**)

Les compétiteurs devront être en possession de l'outil officiel de mesure et d'un tapis de réception pour l'épreuve le nécessitant.

Le comité d'arbitrage fixera les conditions requises pour que l'embarcation puisse être utilisée pour l'épreuve. L'inscription n'est permise qu'aux embarcations ayant une propulsion mécanique ou électrique.

L'échosondeur et le GPS sont autorisés mais le live n'est pas autorisé.

Les compétiteurs pourront naviguer et pêcher sur toute la surface du parcours retenu. Des restrictions au niveau des limites du parcours peuvent intervenir suivant le nombre de participants ; les compétiteurs seront informés de la zone retenue définitivement à la clôture des inscriptions, soit 7 jours avant la date de l'épreuve.

La pêche devra se faire depuis l'embarcation uniquement. Cette dernière pourra être amarrée à une souche, un arbre ou ancrée, à la dérive, arrêtée ou en mouvement avec l'aide de rames ou d'un moteur électrique. Il est interdit de s'amarrer à un pont ou une infrastructure ou une bouée.

Les bateaux se déplaceront en utilisant soit les moteurs thermiques soit les moteurs électriques, mais les normes de sécurité et les vitesses autorisées localement devront être respectées, même durant le pré-fishing. (**Carton jaune**)

En action de pêche, l'utilisation du moteur thermique est interdite. Seul le moteur électrique est autorisé. (**Carton jaune**)

La distance entre les bateaux, en action de pêche, sera de 25 mètres minimum (**carton jaune**) pour toutes les équipes concernées mais sera portée à 50 mètres en navigation.

Il est interdit de virer ou de couper la trajectoire devant la proue d'une embarcation sans laisser une distance d'au moins 50 mètres. (**Carton rouge**)

Pendant la durée d'une manche, un bateau pourra accoster à la mise à l'eau pour recevoir une assistance médicale, pour recevoir une assistance mécanique et en général pour toute urgence. Cependant, il devra avoir l'autorisation de l'arbitre et être contrôlé à nouveau avant son départ. (**Carton jaune**) Son vivier sera contrôlé à l'arrivée comme au départ.

Les équipages sont responsables de la gestion de leurs ressources en électricité et essence.

L'organisation se réserve le droit d'exclure un équipage du départ dans le cas de conditions dangereuses pour la pêche et la navigation. (**Carton rouge**). (Mauvais état du bateau et de l'équipement ou mal approprié).

Pendant l'épreuve, seuls les compétiteurs constituant le duo pourront être dans l'embarcation, sauf dérogation du comité d'arbitrage de l'épreuve, lors d'une action de communication par exemple.

La pêche en marchant dans l'eau est interdite (**carton rouge**).

Tout pré-fishing est interdit 8 jours avant la date de l'épreuve (**carton rouge**).

Il ne peut y avoir aucun « don » de prise à un autre participant.

Toute consommation d'alcool dans l'embarcation ou tout participant en état d'ébriété manifeste et/ou créant un quelconque désordre entraînera la disqualification de l'équipe.
Chaque personne devra être assurée individuellement, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou bri de matériel.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident et/ou de vol.

Possibilité de restauration sur place pour les visiteurs, le jour du concours, barbecue (saucisse, lard, côte....) et buvette.

Le magasin Galaxie Pêche se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre momentanément l'épreuve ou le concours pour des raisons météorologiques ou gouvernementales.

DEROULEMENT DU CONCOURS :

- **SAMEDI 05/10/2024 : L'accueil des participants se fera à partir de 9h00**
 - 9h00 : Café de bienvenue.
 - 9h30 : Lecture du règlement, présentation des commissaires.
 - 10h00 : Mise à l'eau des bateaux
 - 11h30 : Repas (plateau repas)
 - 13h00 : Début de la pêche
 - 19h00 : Fin de la pêche
 - 20h00 : Repas (choucroute)
- **DIMANCHE 06/10/2024 :**
 - 06h30 : Petit-déjeuner
 - 07h30 : Début de la pêche
 - 12h30 : Fin de la pêche
 - 13h30 : Repas (BBQ) + Remise des prix

JOURS DU CONCOURS :

5 BATEAUX DE SECURITE/COMMISSAIRES SERONT PRESENTS SUR LE PARCOURS PENDANT LA COMPETITION.

Pour être comptabilisés TOUS LES POISSONS devront avoir été mesurés et enregistrés via une application sur votre mobile ou via un commissaire (la méthode sera défini ultérieurement)

TOUS LES POISSONS (comptabilisés ou non) SERONT REMIS A L'EAU.

Après la mise à l'eau des bateaux, les véhicules seront garés en face de la nouvelle mise à l'eau d'Aingeray et les remorques seront garées sur le terrain clos à côté de la mise à l'eau.

Les bateaux resteront à l'eau la nuit du samedi au dimanche et seront surveillés. Si une équipe sort son bateau la nuit, une pénalité sera appliquée.

MAILLE DES POISSONS

Pour être comptabilisés les poissons suivants devront respecter ces tailles minimales :

- brochet 60 cm
- sandre 50 cm
- perche 20 cm
- silure 120 cm divisé par 2

Seul les 3 plus gros poissons par espèce seront comptabilisés.

1 centimètre est égal à 1 point.

Si un poisson est pris dans les dernières minutes, le pêcheur devra avertir immédiatement un commissaire de sa prise avant le coup de sifflet final.

Les poissons capturés seront validés uniquement s'ils sont piqués dans la bouche, ou entre la bouche et les nageoires pectorales, ou entre la bouche et les ouïes. Tout poisson capturé mais accroché à une autre ligne que celle du pêcheur ne sera pas comptabilisé et devra être remis à l'eau.

PRIX ET TROPHEES

La compétition récompensera les dix premiers bateaux.

Le comptage se fera sur la moyenne des 3 plus gros poissons de chaque espèce.

LA PRIORITE EST DONNEE A LA NAVIGATION DES BATEAUX DE COMMERCE.

Bulletin d'inscription au Concours Carnassiers Galaxie Pêche des 5 et 6 octobre 2024 à AINGERAY

En partenariat avec l'AAPPMA de Toul

Nom de l'équipe :

Pêcheur n°1 :

Nom : Prénom :

Adresse postale:

Tel : Mail :

N° carte de pêche :

Sponsors :

Pêcheur n°2 :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Tel : Mail :

N° carte de pêche :

Sponsors :

En signant ce document je m'engage à respecter intégralement le règlement de ce challenge de pêche, ainsi que la réglementation en vigueur concernant la navigation sur le domaine public.

Fait le

A

Signature pêcheur n°1 :

Signature pêcheur n°2 :